



## Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu

### PROVINCE DE QUÉBEC

### MRC DE PIERRE-DE SAUREL

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu tenue le 4 juin 2024, à 19 h 30 sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, Maire. Cette séance ouverte au public s'est tenue à la Mairie de la Municipalité, située au 1111, rue du Parc. Elle est diffusée en direct sur Facebook et est disponible sur la chaîne YouTube de la Municipalité dans les 48 heures suivant sa levée.

#### Présences :

M. Alain Chapdelaine	Maire	Présent
M. Steeve Coll	Conseiller district # 1	Présent
M. Martin Évangéliste	Conseiller district # 2	Présent
M. Martin Larivière	Conseiller district # 3	Présent
M. René Courtemanche	Conseiller district # 4	Présent
M. Denis Dugas	Conseiller district # 5	Présent
M. Guy Nadon	Conseiller district # 6	Présent

#### Autres présences :

Jean-Virgile Tassé-Themens, directeur général et greffier-trésorier;

Francis Dubreuil, directeur général adjoint, opérations et greffier-trésorier adjoint.

---

## 1. OUVERTURE

### 2024-06-154 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

Le greffier-trésorier constate que le quorum est atteint et le président déclare l'assemblée ouverte.

### 2024-06-155 1.2 MOMENT DE RÉFLEXION

---

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil observent un bref moment de recueillement.

**2024-06-156 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point 11.2

11.2 - Résolution pour la mise à jour du document de référence au règlement d'urbanisme

**1. OUVERTURE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Moment de réflexion
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption de procès-verbaux

**2. ADMINISTRATION**

- 2.1 Dépôt certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 451-2024
- 2.2 Autorisation - dépôt d'une demande de subvention pour l'achat d'une borne électrique pour un lieu de travail
- 2.3 Autorisation - Dépôt d'une demande de subvention de la MRC de Pierre-De Saurel pour la fête d'été
- 2.4 Remplacement d'un membre sur le comité des finances et des ressources humaines

**3. RESSOURCES HUMAINES**

**4. COMMUNICATION**

**5. FINANCES**

- 5.1 Dépôt du certificat de disponibilité budgétaire
- 5.2 Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiements (comptes payés et comptes à payer)
- 5.3 Autorisation d'une demande d'emprunt temporaire institutionnelle pour le financement temporaire des travaux de la rue Guertin (règlement 453-2024)
- 5.4 Autorisation - demande de subvention pour le Biophare
- 5.5 Affectation d'une dépense concernant un ajustement d'une quote-part avec l'AIBR
- 5.6 Affectation d'une dépense pour l'inspection des conduites pluviales en lien avec les travaux futurs de la rue Saint-Pierre

## **6. BIENS ET SERVICES**

- 6.1 Octroi de contrat pour la réfection d'une partie de la rue Joanne
- 6.2 Octroi de contrat - Service professionnel pour la conception et la construction d'une rampe d'accès pour la mairie
- 6.3 Octroi de contrat - Service d'internet pour la bibliothèque et l'antenne de la caserne
- 6.4 Octroi de contrat - Achat d'un ordinateur pour la bibliothèque
- 6.5 Octroi de contrat - Achat du matériel réseau requis pour un accès internet sans fil à la bibliothèque

## **7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES**

- 7.1 Avis de motion - projet de règlement 454-2024 de zonage modifiant les usages de la zone Cc-1 pour ajouter l'usage institutionnel
- 7.2 Adoption du premier projet de règlement 454-2024 de zonage modifiant les usages de la zone Cc-1 pour ajouter l'usage institutionnel
- 7.3 Avis de motion - projet de règlement 455-2024 abrogeant le REG 221-02-2004 concernant les normes de lotissement
- 7.4 Adoption du premier projet de règlement 455-2024 abrogeant le REG 221-02-2004 concernant les normes de lotissement
- 7.5 Avis de motion - projet de Règlement numéro 456-2024 modifiant le lotissement des terrains en fonction des caractéristiques naturelles
- 7.6 Adoption du premier projet de Règlement numéro 456-2024 modifiant le lotissement des terrains en fonction des caractéristiques naturelles
- 7.7 Avis de motion - projet du règlement 457-2024 Règlement de concordance au règlement de zonage 221, avec le schéma d'aménagement concernant la cartographie des zones Na-1
- 7.8 Adoption du premier projet du règlement 457-2024 Règlement de concordance au règlement de zonage 221, avec le schéma d'aménagement concernant la cartographie des zones Na-1

## **8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE**

- 8.1 Dépôt du rapport du mois précédent sur l'émission des permis.

## **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 9.1 Adoption - Résolution du maintien de l'offre lors d'une intervention des premiers répondants dans l'une ou l'autre des municipalités de Saint-Roch-de-Richelieu et Saint-Antoine-sur-Richelieu

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

## **11. AFFAIRES DIVERSES**

- 11.1 Dépôt décision de la CPTAQ  
11.2 Résolution pour la mise à jour du document de référence aux règlements d'urbanismes

## **12. CLÔTURE**

- 12.1 Période de questions du public  
12.2 Période d'intervention des élus  
12.3 Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **2024-06-157 1.4 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

---

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire du conseil de la municipalité s'est tenue le 7 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de cette séance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mois de mai 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **2. ADMINISTRATION**

### **2024-06-158 2.1 DÉPÔT CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT 451-2024**

---

Il est procédé au dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 451-2024.

**2024-06-159 2.2 AUTORISATION - DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UNE BORNE ÉLECTRIQUE POUR UN LIEU DE TRAVAIL**

---

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a acheté une borne électrique pour le lieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec subventionne l'achat d'une telle borne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'autoriser la direction générale à présenter une demande de subvention au nom de la municipalité;

D'autoriser la direction générale à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-06-160 2.3 AUTORISATION - DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL POUR LA FÊTE D'ÉTÉ**

---

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Pierre-De Saurel offre une subvention pour l'organisation d'événements locaux d'un montant de 2 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'autoriser le responsable des loisirs Luc Léger à déposer et signer les documents nécessaires à cette demande de subvention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-06-161 2.4 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE SUR LE COMITÉ DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES**

---

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Martin Évangéliste souhaite être remplacé sur ce comité en raison d'un conflit d'horaire entre les rencontres et son emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

De désigner Monsieur Guy Nadon en remplacement de Monsieur Martin Évangéliste sur le comité des finances et des ressources humaines.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3. RESSOURCES HUMAINES**

**4. COMMUNICATION**

**5. FINANCES**

**2024-06-162 5.1 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE**

---

Il est procédé au dépôt du certificat de disponibilité des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses soumises aux membres du conseil pour approbation.

**2024-06-163 5.2 ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENTS (COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER)**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et greffier-trésorier et des décisions prises lors de la dernière séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer sont conservées aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient reproduites au long;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'approuver la liste des comptes payés pour le mois de mai totalisant la somme de 283 272.20 \$ et d'approuver la

liste des comptes à payer pour le mois de juin totalisant la somme de 132 158.20 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-06-164 5.3 AUTORISATION D'UNE DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE INSTITUTIONNELLE POUR LE FINANCEMENT TEMPORAIRE DES TRAVAUX DE LA RUE GUERTIN (RÈGLEMENT 453-2024)**

---

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales a approuvé le règlement d'emprunt 453-2024 au montant de 397 160 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1093 du Code municipal du Québec accorde à une municipalité le pouvoir de contracter un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'autoriser un emprunt temporaire d'un montant n'excédant pas 397 160 \$ pour le paiement de travaux de voirie auprès de la Caisse Desjardins Pierre-De Saurel, remboursable en capital lors du financement permanent du règlement d'emprunt numéro 453-2022 et aux intérêts payables mensuellement;

D'autoriser le directeur général Jean-Virgile Tassé-Themens ou en son absence le directeur des opérations Francis Dubreuil, et le maire Alain Chapdelaine, ou en son absence le maire suppléant M. René Courtemanche, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de la demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-06-165 5.4 AUTORISATION - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE BIOPHARE**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de subvention de la part du Biophare s'adressant spécifiquement aux élèves de 5e et de 6e année, l'activité de cette année implique 38 élèves pour un coût

de 10 \$ par élève afin de visiter le Biophare;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'autoriser le paiement d'une somme de 380 \$ au Biophare.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-06-166 5.5 AFFECTATION D'UNE DÉPENSE CONCERNANT UN AJUSTEMENT D'UNE QUOTE-PART AVEC L'AIBR**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un ajustement de la quote-part concernant l'achat d'eau à l'AIBR pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose de la somme requise dans le fonds du surplus affecté à l'eau pour payer cette quote-part;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

De payer la facture 5571 de l'AIBR à même les surplus affectés à l'eau pour un montant total de 11 368.52 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-06-167 5.6 AFFECTATION D'UNE DÉPENSE POUR L'INSPECTION DES CONDUITES PLUVIALES EN LIEN AVEC LES TRAVAUX FUTURS DE LA RUE SAINT-PIERRE**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait investiguer et nettoyer des conduites pluviales sur la rue Saint-Pierre en vue des futurs travaux de la rue Saint-Pierre et que cette dépense n'est pas prévue au budget 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

De payer la facture 3132 d'Inspection à même les surplus non affectés pour un montant total de 10 432.55 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6. BIENS ET SERVICES**



**2024-06-168 6.1 OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE JOANNE**

---

CONSIDÉRANT QUE le projet d'ajout d'émissaire pluvial sur la rue Joanne a affecté de manière importante la couche d'asphalte restante et que malgré les travaux, il faut ajuster le profilage de la rue afin d'améliorer le drainage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'octroyer le contrat à l'entreprise Pavage 2000 pour un montant maximum de 99 935.12 \$ selon la soumission reçue ;

D'autoriser le directeur général à signer toute entente avec Pavage 2000 pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-06-169 6.2 OCTROI DE CONTRAT - SERVICE PROFESSIONNEL POUR LA CONCEPTION ET LA CONSTRUCTION D'UNE RAMPE D'ACCÈS POUR LA MAIRIE**

---

CONSIDÉRANT QUE la rampe de la mairie a atteint sa fin de vie utile et qu'il y a lieu de la remplacer;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas eu la subvention demandée dans le cadre du programme PRIMADA;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la firme Maxxera afin de faire des plans et des devis pour remplacer la rampe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'octroyer à la firme Maxxera le contrat de conception d'un plan et d'un devis pour un montant maximum de 5 000 \$ plus les taxes;

D'affecter cette dépense à même les surplus non affectés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-06-170 6.3 OCTROI DE CONTRAT - SERVICE D'INTERNET POUR LA BIBLIOTHÈQUE ET L'ANTENNE DE LA CASERNE**

---

CONSIDÉRANT QU' en raison d'une demande du Centre de service scolaire d'avoir notre propre réseau internet pour la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU' en raison d'une demande de la CAUCA d'avoir un réseau internet indépendant pour l'antenne de la caserne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'autoriser le directeur général adjoint à signer une entente avec l'entreprise Vidéotron.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-06-171 6.4 OCTROI DE CONTRAT - ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

---

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur de la bibliothèque a atteint sa fin de vie utile et qu'il faut le remplacer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'autoriser le directeur général adjoint à acheter l'ordinateur de marque Dell chez Ordigénie pour un montant de 899 \$ et d'affecter cette somme au fonds de roulement pour une durée de 5 ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-06-172 6.5 OCTROI DE CONTRAT - ACHAT DU MATÉRIEL RÉSEAU REQUIS POUR UN ACCÈS INTERNET SANS FIL À LA BIBLIOTHÈQUE**

---

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise mandatée pour le soutien informatique de la Municipalité a fourni une soumission pour l'équipement requis au projet cité dans le titre de la résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steeve Coll et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'autoriser le directeur général adjoint à acheter le matériel requis pour l'accès internet sans fil à la bibliothèque conformément à la soumission 2912 de FPS Informatique inc. pour un montant total de 1 203,73 \$ avant taxes;

D'affecter cette dépense au fonds de roulement pour une durée de 5 ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES**

### **2024-06-173 7.1 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT 454-2024 DE ZONAGE MODIFIANT LES USAGES DE LA ZONE CC-1 POUR AJOUTER L'USAGE INSTITUTIONNEL**

---

Avis de motion est donné par Monsieur René Courtemanche que le projet de règlement 454-2024 de zonage modifiant les usages de la zone Cc-1 pour ajouter l'usage institutionnel sera présenté.

### **2024-06-174 7.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 454-2024 DE ZONAGE MODIFIANT LES USAGES DE LA ZONE CC-1 POUR AJOUTER L'USAGE INSTITUTIONNEL**

---

CONSIDÉRANT QUE la volonté de conserver des services aux citoyens ayant trait au bureau de poste;

CONSIDÉRANT QUE les options sont restreintes sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de la LAU à l'article 113 concernant les usages permis par zone;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'adopter le premier projet du règlement.

Monsieur Denis Dugas, appuyé par Monsieur Steeve Coll demande le vote sur ce point;

Le directeur général appelle le vote sur la question.

4 POUR : Monsieur Martin Évangéliste ; Monsieur Martin Larvière; Monsieur René Courtemanche; Monsieur Guy Nadon

2 CONTRE: Monsieur Steeve Coll; Monsieur Denis Dugas

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**2024-06-175 7.3 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT 455-2024 ABROGEANT LE REG 221-02-2004 CONCERNANT LES NORMES DE LOTISSEMENT**

---

Avis de motion est donné par Monsieur Denis Dugas que le projet de règlement 455-2024 abrogeant le REG 221-02-2004 concernant les normes de lotissement sera présenté.

**2024-06-176 7.4 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 455-2024 ABROGEANT LE REG 221-02-2004 CONCERNANT LES NORMES DE LOTISSEMENT**

---

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est en vigueur depuis 2004;

CONSIDÉRANT QUE ces dimensions de lots causent un préjudice sérieux au développement de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité à d'autres moyens de gestions pour le développement harmonieux de notre territoire;

CONSIDÉRANT QU' un Plan d'aménagement d'ensemble est en vigueur pour une meilleure gestion par secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'adopter le premier projet du règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-06-177 7.5 AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 456-2024 MODIFIANT LE LOTISSEMENT DES TERRAINS EN FONCTION DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES**

---

Avis de motion est donné par Monsieur Guy Nadon que le projet de règlement 456-2024 modifiant le lotissement des terrains en fonction des caractéristiques naturelles sera présenté.

**2024-06-178 7.6 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 456-2024 MODIFIANT LE LOTISSEMENT DES**

**TERRAINS EN FONCTION DES CARACTÉRISTIQUES NATURELLES**

---

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement 221 ne traite pas des terrains ayant des caractéristiques naturelles;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de Saint-Roch-de-Richelieu comporte de nombreux espaces avec des caractéristiques naturelles;

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.7 de la L.A.U, traite de la concordance au schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'adopter le premier projet du règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-06-179 7.7 AVIS DE MOTION - PROJET DU RÈGLEMENT 457-2024 RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 221, AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT CONCERNANT LA CARTOGRAPHIE DES ZONES NA-1**

---

Avis de motion est donné par Monsieur René Courtemanche que le projet de règlement 457-2024 Règlement de concordance au règlement de zonage 221, avec le schéma d'aménagement concernant la cartographie des zones Na-1 sera présenté.

**2024-06-180 7.8 ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 457-2024 RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 221, AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT CONCERNANT LA CARTOGRAPHIE DES ZONES NA-1**

---

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Règlement 387-24 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC afin d'intégrer la nouvelle cartographie gouvernementale associée aux zones de glissements de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de Saint-Roch-de-Richelieu est situé en partie dans des zones de glissement de terrain;

CONSIDÉRANT QUE la protection des biens et des personnes est une préoccupation pour la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE l'article 58 de la L.A.U, traitant de la concordance au schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'adopter le premier projet du règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE**

### **2024-06-181 8.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU MOIS PRÉCÉDENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS.**

---

Il est procédé au dépôt du rapport du mois de mai sur les permis en vigueur sur le territoire pour cette période.

## **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **2024-06-182 9.1 ADOPTION - RÉOLUTION DU MAINTIEN DE L'OFFRE LORS D'UNE INTERVENTION DES PREMIERS RÉPONDANTS DANS L'UNE OU L'AUTRE DES MUNICIPALITÉS DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU ET SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU;**

---

CONSIDÉRANT QUE dans la nouvelle entente de partenariat en matière de Sécurité Incendie avec la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, le volet premier répondant a été ajouté afin de maintenir l'offre de service de premier répondant aux citoyens lorsque le Service

CONSIDÉRANT QUE les deux Services de sécurité incendie offrent le même niveau de soins, soit PR-2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

Que le Service de premiers répondants de Saint-Antoine-sur-Richelieu soit autorisé à agir à titre de premiers répondants sur le territoire de la Municipalité de Saint-

Roch-de-Richelieu lorsque cela est requis. Ceci selon les mêmes modalités déjà prévues à l'entente incendie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10. LOISIRS ET CULTURE**

**11. AFFAIRES DIVERSES**

**2024-06-183 11.1 DÉPÔT DÉCISION DE LA CPTAQ**

---

Il est procédé au dépôt d'une décision de la CPTAQ et d'un avis d'appel au tribunal administratif du Québec.

**2024-06-184 11.2 RÉOLUTION POUR LA MISE À JOUR DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISMES**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit d'avoir des documents de références aux règlements d'urbanisme à jour, pour consultation par les conseillers, les citoyens et les employés municipaux;

CONSIDÉRANT QU' aucune procédure de mise à jour officielle de nos documents d'urbanisme a été mise en place au cours des dernières années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

De procéder à la mise à jour du document de référence aux règlements afin qu'ils reflètent la situation réelle;

De mettre en place un système de suivi qui assurera des documents de référence aux règlements d'urbanisme;

Que cette mise à jour soit disponible au plus tard le 1er septembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**12. CLÔTURE**

**2024-06-185 12.1 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du public sont invités à poser leurs questions au conseil.

**2024-06-186 12.2 PÉRIODE D'INTERVENTION DES ÉLUS**

---

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil sont invités à tour de rôle à s'exprimer sur un sujet d'intérêt public relatif à la Municipalité.

**2024-06-187 12.3 LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

De lever la séance à 21 h 25

La prochaine séance du conseil ordinaire se tiendra le 2 juillet 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Alain Chapdelaine  
Maire

---

Jean-Virgile Tassé-Themens  
Directeur général et greffier-  
trésorier

En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, ALAIN CHAPDELAINÉ, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

---

Alain Chapdelaine  
Maire